

DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET

D-2014/452

Structure d'accueil de la Petite Enfance MIRASSOU. Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Information

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 décembre 2011, vous avez confié à la société BABILOU – EVANCIA SAS l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance Mirassou, sous la forme d'un contrat d'affermage, à compter du 1^{er} février 2012 pour une durée de 4 ans et six mois.

Conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les délégataires de service public ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

I – Présentation générale

La structure a ouvert ses portes le 2 mai 2012. Elle accueille les enfants bordelais dans le cadre de l'Offre de Service Petite Enfance mise en place par la Ville. Elle dispose d'une capacité de 60 places constituée d'un multi-accueil majoritairement régulier de 40 places et d'un multi-accueil majoritairement occasionnel de 20 places, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

II – Evolution de l'activité

144 enfants ont été accueillis sur l'établissement en 2013, sur 231 jours d'ouverture.

L'activité a généré les taux de présentéisme suivants :

- un taux de présentéisme physique de 69.8% (avec 69,7% pour l'accueil régulier et 70,6% pour l'accueil occasionnel) soit 111 195 heures de présence des enfants. Ce taux est en adéquation avec celui prévu au contrat pour le présentéisme physique (70% prévus au contrat).
- un taux de présentéisme financier de 81% (avec 80,6% pour l'accueil régulier et 81,6% pour l'accueil occasionnel) soit 129 059 heures facturées aux familles. Ce taux est supérieur à celui prévu au contrat pour le présentéisme financier (78% prévu au contrat).

III – La qualité du service

Le délégataire a respecté ses obligations de service en matière de qualité par la mise en œuvre de son projet d'établissement, dans le respect des rythmes, de l'individualité des enfants accueillis.

Des projets communs aux deux accueils ont été mis en place :

- proposition d'animations très diverses sur des thématiques adaptées aux jeunes enfants,
- projet intergénérationnel,
- événements festifs adaptés au calendrier.

Ces actions ont été coordonnées par la psychomotricienne et les éducatrices de jeunes enfants.

Chaque accueil a aussi développé des projets spécifiques.

Les parents sont associés à la vie de l'établissement et bénéficient d'une communication régulière : envois de mails, expositions de photos, cahiers de liaisons... Des réunions, des petits déjeuners, des apéros débats favorisent les échanges avec les professionnels et les parents.

Permettre aux parents de s'investir dans l'accueil de leur enfant a été la thématique abordée au dernier trimestre.

L'équipe des 2 accueils est stable. Un travail de réflexion sur l'aménagement de l'espace a été mené sur l'année, des réunions d'équipes animées par la psychologue ont permis de réinterroger les pratiques professionnelles. Les directrices ont bénéficié de formations spécifiques.

Il faut cependant noter que l'accueil régulier a vécu un contexte difficile fin 2013 début 2014. En décembre 2013, un signalement a été transmis au 119 (service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger) par une professionnelle concernant des faits de maltraitance de certains membres du personnel. Les services de la PMI ont été alertés ainsi que le service Petite Enfance de la Ville de Bordeaux et une enquête a été menée.

Des temps d'observations ont été réalisés par la PMI qui a relevé des dysfonctionnements et des comportements inadaptés pour lesquels des mesures correctives ont été mises en place. Les parents ont été tenus informés par des réunions et des journées portes ouvertes en 2014.

IV – L'entretien des bâtiments

Le délégataire est en charge de l'entretien des locaux et des équipements ainsi que de la maintenance et du renouvellement des matériels mis à sa disposition. Dans ce cadre, il a souscrit des contrats de maintenance et de vérification et a pris à sa charge des opérations de petite maintenance (4 080 €).

Il n'y a pas eu de gros travaux, ni d'investissements en matériel ou mobilier en 2013.

V – La synthèse du compte de résultat

En €	2013	2012	Variation (exercice 2012 annualisé)
Total des produits	945 571	584 242	7,9%
Total des charges	883 422	588 396	0,1%
Résultat	62 149	-4 154	

Pour rappel, la structure a ouvert ses portes le 2 mai 2012. L'exercice 2012 n'a alors eu que 8 mois d'activité.

Les recettes

Les recettes collectées se décomposent comme suit :

- 373 249 € de participation de la CAF,
- 214 788 € de participation des familles,
- 357 534 € de subvention de la Ville.

Le montant de la subvention payée par la Ville au délégataire en 2013 a été déterminé sur la base d'un taux de Prestation de Service Unique (PSU) prévisionnelle de 4.45€/heure facturée. Ce montant doit être actualisé en appliquant la PSU réelle de 2013 de 4,55€/heure facturée. Le délégataire devra ainsi rembourser 12 612 € à la Ville en 2014. Cette régularisation n'a pas été prise en compte dans le compte de résultat 2013. Toutefois, le montant inscrit en compte de résultat inclut la régularisation liée à l'exercice 2012 de 6 543 €.

Le montant de la subvention effective pour 2013 correspond alors à 351 465 € soit un coût par place pour la Ville de 5 858 €. En 2012, le montant de la subvention effective avait été de 231 416 € pour 8 mois d'activité soit un coût par place annualisé pour la Ville de 5 785 €.

Les dépenses

Les charges sont principalement constituées :

- des charges de personnel (635 464€) pour 21,5 équivalents temps plein soit 72% des charges,
- des achats (72 699 €) dont l'alimentation (32 089 €), de l'énergie (15 959 €), de l'hygiène et de la pharmacie (11 963 €) et des achats de petits équipements et matériel pédagogique (10 330€).
- des autres charges de gestion courante (65 557 €). Ces charges comprennent principalement les frais de services support BABILOU (45 900 €).

Le prix de revient du service en 2013 a été de 6,85 € par heure facturée (contre 7,56 € en 2012) et de 7,94 € par heure de présence (contre 8,87 € en 2012).

Le résultat

D'après son compte de résultat, la structure affiche un bénéfice de 62 149 € pour 2013 (contre un déficit de -4 154 € en 2012). Ce bénéfice s'explique par des écarts aux hypothèses budgétaires prévues au contrat (budget à l'équilibre) avec :

- des recettes supplémentaires (+31 K€) liées à un nombre d'heures facturées supérieur au prévisionnel (+2582 heures), à une valeur PSU réelle de 4,55 € par heure (au lieu de 4,45 € par heure initialement prévue) et au fait que 100% des heures facturées relèvent du régime général (au lieu de 97% prévue initialement) ;
- des charges inférieures (-31 K€) notamment en matière de personnel (-32 K€) (salaires moyens inférieurs, réductions Fillon favorables).

Notons toutefois que le délégataire devra rembourser 12 612 € à la Ville en 2014 après régularisation de la valeur réelle de la PSU 2013.

Pour votre complète information, le rapport annuel 2013 est annexé à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MME COLLET. -

Monsieur le Maire, je viens vous présenter le rapport annuel de la délégation de service public confiée à la société Babilou pour la gestion de la crèche Mirassou. C'est le premier bilan présenté en année pleine pour 2013.

La crèche a ouvert en mai 2012 et dispose de 60 places.

En 2013, 144 enfants ont pu être accueillis.

En termes d'activité le présentéisme physique des enfants atteint 70%, ce qui est en adéquation avec celui prévu dans le contrat initial, tandis que le présentéisme financier, lui, est de 81%, donc supérieur de 3 points à ce qui était prévu dans le contrat.

Le délégataire a respecté ses obligations en termes de qualité, mise en œuvre du projet, animation, participation des parents.

Par ailleurs les recettes se décomposent en trois parts : participation des familles, participation de la CAF, participation de la Ville. Celle-ci est à hauteur de 351.000 euros, soit un coût par place de 5.858 euros, ce qui est tout à fait honorable si on compare avec le prix des municipales et des associatives.

Le prix de revient du service pour 2013 est de 6,85 euros par heure facturée, ce qui est en diminution par rapport au prix de l'ouverture.

Cette structure affiche donc un bénéfice au total de 62.000 euros. Ce bénéfice s'explique d'une part par des recettes supplémentaires de la Caisse d'Allocations Familiales en particulier, puisque la prestation de service unique a été réévaluée passant de 4,45 à 4,55 euros par heure, mais aussi par des dépenses inférieures, notamment en termes de personnel avec des réductions Fillon favorables aux petits salaires que sont malheureusement les salaires des agents des crèches.

Je dirai qu'au total la gestion de cette structure correspond à nos attentes en termes de qualité d'accueil.

La situation financière est saine elle aussi.

Il faut noter cependant l'importance d'un suivi de ce service public confié. En effet l'accueil régulier a connu un contexte difficile fin 2013 début 2014 puisqu'un membre du personnel a cru bon de signaler au 119 - le numéro d'appel pour signaler les faits de maltraitance des enfants - des faits de maltraitance alléguée.

Le service de PMI, le service Petite Enfance, Babilou et moi-même nous avons immédiatement réagi. L'enquête a conclu à un non lieu.

Les services de la PMI garants de la qualité d'accueil des enfants ont relevé des dysfonctionnements et des comportements inadaptés, mais heureusement pas de maltraitance.

L'entreprise de crèche a mis en place des mesures adaptées afin de mieux répondre à leur mission et à restaurer la confiance des parents.

Je crois qu'au total on peut tout de même, en dehors de cet incident, se satisfaire de la gestion confiée à Babilou.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme JAMET

MME JAMET. -

Pour aller très vite, en regardant l'enquête de satisfaction de 2013 que vous m'avez fait parvenir qui était plus approfondie que la délibération, je constate quand même qu'il y a une baisse de la satisfaction des parents entre 2012 et 2013, puisque la note moyenne attribuée est de 7,54 sur 10 en 2013 alors qu'elle était de 8,2 l'année précédente.

Vous allez me dire que je pinaille, mais je pense que dans un service qui est proche des enfants on voit quand même qu'il y a un tiers des parents qui ne connaissent pas le projet éducatif. On voit qu'il y a un manque de connaissance et peut-être un manque de communication au sein de la crèche.

Donc des actions pourraient être menées pour améliorer certains services au sein de cette crèche Babilou.

Et puis, Mme COLLET, vos propos sur les petits salaires me heurtent énormément. Je tiens à le signaler. Que la loi Fillon sur les petits salaires bénéficie à la crèche, pour moi ce n'est pas une bonne chose parce que du coup on prend des gens qui sont inexpérimentés au lieu de prendre des gens plus expérimentés dans une crèche.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais compléter les propos de Mme JAMET.

On l'a vu au cours des discussions que nous avons eues en séance lors de l'attribution de ces délégations de service public, la motivation de la majorité municipale pour confier des crèches communales à des entreprises privées était principalement financière. Or nous le défendons, dans ce domaine de la petite enfance le coût ne doit pas être le principal critère. C'est la qualité du service qui doit toujours primer.

Cette délibération met en avant deux points de vigilance que nous avons toujours soulevés comme problématiques et qui apparaissent bien prégnants :

Une recherche d'économie pour accroître les bénéfices de l'entreprise, ce qui paraît normal pour un milieu économique classique et que nous ne remettons pas en cause, mais cela se fait au mépris des enfants et des salariés.

Je prendrai par exemple le gain recherché sur les salaires que vous soulignez vous-même, puisque cette entreprise a réussi à optimiser les abattements Fillon sur les bas salaires, comme vous l'avez dit en commission, ce qui a permis de sortir une recette bénéficiaire sur ce premier exercice d'année pleine.

Cette optimisation entraîne deux craintes :

Premièrement l'inexpérience de très jeunes professionnelles beaucoup moins payées dans le milieu de la petite enfance et le risque d'un encadrement des enfants donc plus fragile que dans les crèches municipales et associatives où l'on trouve un taux d'encadrement avec plus d'expérience, plus fort. Vous le savez très bien Mme COLLET.

Deuxième point de vigilance : la contractualisation commerciale entraîne un risque en cas de problématique, problématique, comme vous l'avez dit, qui est malheureusement arrivée dès la première année, c'est peut-être un fait du hasard, nous en sommes d'accord, mais qui est arrivée sur la violence ou une suspicion de violence.

La gestion de la crise de suspicion de mauvais traitement au sein de l'établissement a vu, vous l'avez noté, un défaut dans l'organisation de la prise en charge. Si une salariée est passé par le 119 c'est qu'elle n'a pas été entendue auparavant au sein de cette structure.

Une tentation de minoration, d'étouffement, pour gérer en interne, pour ne pas perdre pour cette entreprise des points de réputation et de crédibilité aux yeux de la ville. C'est un des risques. Avec une peur de perdre aussi peut-être des futurs marchés et des futurs DSP bordelaises par exemple. C'est un des risques de cette contractualisation. Nous avons prévenu, et malheureusement cela nous donne raison.

Aussi nous vous demandons des audits de ces structures par des organismes indépendants et associatifs. L'autocontrôle qu'il y a dans ce document est une base, mais la confiance, vous le savez très bien, en particulier dans ce domaine n'exclut pas le réel contrôle.

Monsieur le Maire, chers collègues, il y a des services publics qui méritent une sacralisation parce que c'est un investissement sur l'avenir. La politique de la petite enfance en fait partie, en tout cas pour notre famille politique.

Nous vous demandons donc solennellement de mettre un frein aux DSP sur les crèches municipales en attendant un audit complet et extérieur sur celles déjà en cours. C'est pour cela que nous voterons contre la délibération suivante de la crèche Détrois.

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET

MME COLLET. -

Je me doutais bien que Mme AJON allait sauter sur cet incident qui s'est produit sur une de nos 38 crèches. C'est normal, quand on garde plusieurs milliers d'enfants sur toute l'année qu'il y ait un incident de temps en temps. Cet incident était regrettable. Il était lié à la qualité de l'employée qui avait des soucis sur lesquels je ne vais pas m'étendre.

Après il y a un malentendu. Quand je parlais du faible niveau de salaire des métiers de la petite enfance c'est un terme général. Ce n'est pas dans cette crèche-là. Vous savez très bien que les CAP Petite Enfance, les BEP Sanitaire et Social, toutes ces filières professionnelles qui tournent autour de la petite enfance ne sont malheureusement pas de mon point de vue suffisamment mis en valeur, pas suffisamment soutenus financièrement. Je le déplore.

Il se trouve qu'elles ont pu bénéficier des amendements Fillon à cause de ces faibles niveaux de salaire. Je rêve moi aussi d'un avenir où ces métiers-là seraient mieux rémunérés et mieux reconnus.

Mais ne croyez pas que c'est à cause de cette DSP qu'on en a profité pour prendre des gens inexpérimentés pour moins bien les payer, comme vous l'avez dit. Ce n'est absolument pas ça.

De toute façon le dossier était suivi par les services de la PMI. On a un taux d'encadrement en personnes qualifiées, certifiées, diplômées qui est prescrit par la PMI, auquel, même si on pouvait l'imaginer, il ne serait pas question de déroger. Donc c'est un argument que je réfute.

M. LE MAIRE. -

Merci.

C'était donc là encore une information sans vote.



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

2013

Délégation de Service Public
Structure d'accueil de la Petite Enfance MIRASSOU

Ville de Bordeaux



SOMMAIRE

RAPPEL DU CONTEXTE.....	3
COMPTE-RENDU TECHNIQUE.....	4
1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	4
a. L'accueil des enfants et des familles.....	4
b. L'équipe du multi-accueil.....	13
2. BILAN MAINTENANCE.....	14
a. Récapitulatif des contrats en cours.....	14
b. Bilan des interventions sur l'année et des dysfonctionnements constatés.....	14
c. Travaux/interventions prévues.....	14
COMPTE-RENDU FINANCIER.....	15
1. BILAN DES TAUX DE PRESENTEISME.....	15
2. COMPTE DE RESULTAT 2013 ET BILAN CAF.....	16
3. PREVISIONNEL 2014.....	21
ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	22
1. LE SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	22
2. LA SECURITE, L'HYGIENE, LES ACCIDENTS.....	23
3. BILAN DES FORMATIONS ET ACTIONS DE QUALIFICATION.....	23
ANNEXES.....	24

Rappel du contexte

La Ville de Bordeaux a souhaité confier, dans le cadre d'une délégation de service public globale, l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien d'une structure d'accueil de la Petite Enfance située rue Mirassou à Bordeaux (33800), à la société EVANCIA SAS, filiale du Groupe Babilou, entreprise de crèche spécialisée dans la conception et la gestion d'établissements d'accueil pour les jeunes enfants.

Cette délégation a débuté le 1^{er} février 2012 pour une durée de 4,5 ans soit jusqu'au 31 juillet 2016.

La structure, dont la réhabilitation a été assurée par la Ville de Bordeaux, a ouvert ses portes le **2 mai 2012** et accueille les enfants bordelais dans le cadre de l'Offre de Service Petite Enfance mise en place par la Ville de Bordeaux en association avec la CAF et le Conseil Général de la Gironde.

Elle propose 40 places d'accueil régulier et 20 places d'accueil occasionnel du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.



Compte-rendu technique

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

a. L'accueil des enfants et des familles

La structure d'accueil Mirassou a accueilli sur l'année 2013 un total de 144 enfants :

- 73 enfants sur les 40 berceaux de l'accueil régulier : « La Forêt enchantée »
- 71 enfants sur les 20 berceaux de l'accueil occasionnel : « Le Bois Joli ».

L'accueil de ces enfants et leurs familles s'est fait dans le cadre des projets d'établissement mis en place par les équipes des deux accueils : ces deux projets s'inscrivent dans les principes et valeurs du projet d'établissement du Groupe Babilou.

Principes et valeurs

- Le **respect de l'enfant** comme individu à part entière
- La mise en œuvre du **vivre ensemble**, dimension de l'éducation à la citoyenneté
- Une relation d'éducation à responsabilité partagée avec les parents, basée sur le respect mutuel, la transparence, l'écoute, la responsabilisation de chacun
- Une visée de **bienveillance** pour les enfants, leur famille et les professionnels
- Un rôle de gestionnaire des lieux d'accueil de petite enfance **au service de l'intérêt général**, conscient des enjeux de développement durable de notre activité.

Les actions mises en œuvre au sein de la crèche ont également été réfléchies en lien avec les engagements pris en faveur de l'Agenda 21, du 3^{ème} Projet Social de la Ville de Bordeaux et de l'accompagnement à la parentalité.

Elles se déclinent autour de plusieurs axes et ont été menées soit conjointement par les deux accueils soit selon les projets propres à chaque équipe.

Les projets communs aux deux accueils (régulier/occasionnel)

Le thème des saisons a été l'animation pédagogique jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2013 et porté en commun par les deux accueils à travers l'animation d'un arbre à « couvrir », reflet de chacune des saisons. A l'automne par exemple, les parents ont été invités à participer pour apporter des feuilles, glands, mousse etc... et décorer cet arbre. En hiver l'arbre a été recouvert de morceaux de cotons pour enfin reprendre des couleurs à la saison du printemps avec de jolies fleurs en papier fabriquées par les enfants.

Le projet intergénérationnel continue à vivre avec les Résidents des Personnes Agées du Sacré Cœur (2 rue Buchou - 33800 Bordeaux), ces temps d'échanges intergénérationnels permettent une nouvelle dynamique auprès des deux publics: des rencontres sont organisées entre enfants et résidents pour partager jeux, chansons et goûters. Leur fréquence est mensuelle. Une chasse à l'œuf, des ateliers de peinture, des histoires racontées par les adultes... autant de rencontres toujours clôturées par un gouter afin de créer du lien entre les générations, la proximité des lieux facilitant la mise en œuvre de cet échange.

Les personnes âgées ont ainsi participé à la fête de fin d'année des enfants le jeudi 27 Juin 2013 (le thème retenu était celui de la fête foraine / voir ci-dessous). Elles ont contribué à la décoration voire à la tenue de certains stands. Sandrine, aide-auxiliaire de l'accueil régulier, est la référente de ce projet qu'elle a porté avec enthousiasme tout au long de l'année. Un album photos a vu le jour en 2013, souvenir partagé avec les parents et leurs enfants.

La chasse aux œufs en chocolat : le 29 Mars 2013 les enfants ont pu ramasser dans le jardin des œufs en chocolat. Des petits lapins à clochettes ont aidé les plus petits à trouver leur trésor.

La fête de fin d'année des enfants a porté sur le thème de la fête foraine. Elle s'est déroulée le 27 Juin 2013.

Les enfants ont pu découvrir plusieurs stands

- ☺ Chamboule tout avec les traditionnelles quilles
- ☺ Pêche à la ligne
- ☺ Pinatas
- ☺ Circuit vélos
- ☺ Photo animation : à qui je ressemble ???
- ☺ Barbe à papa....

le tout couronné par un grand pique-nique

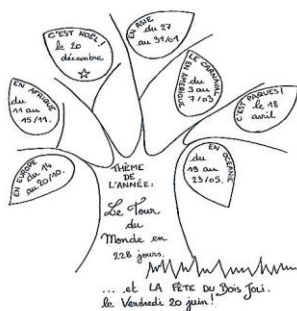


Le thème pédagogique retenu pour le 2^{ème} semestre 2013 a été l'exploration des cinq continents en 228 jours.

Les enfants et leur famille ont ainsi pu parcourir le monde au travers d'animations, d'objets apportés par les parents et exposés dans l'entrée de la crèche. Le cuisinier a élaboré des menus sur le pays visité et fait découvrir aux enfants de nouvelles senteurs en concertation avec l'équipe.

Les principales escales pour cette année 2013 ont été l'Europe et l'Afrique.

☺ L'Asie, L'Amérique et L'Océanie seront les prochaines escales en 2014



Bonne Route !

La psychomotricienne coordonne la mise en place de ce projet commun avec les Educatrices de Jeunes Enfants des deux modes d'accueils.

Différentes sorties ont par ailleurs été réalisées avec les enfants, certaines ponctuelles, d'autres récurrentes : toutes sont l'occasion pour les enfants de sortir de la crèche, soit à pied, soit en utilisant les transports en commun (bus, tram) participant ainsi à une démarche éco-citoyenne. Elles ont eu lieu sur le 1^{er} semestre 2013, le plan Vigipirate en vigueur par la suite les ayant rendues impossibles.

- ✎ Sorties à la **bibliothèque Capucins-St Michel** (10-12 place des Capucins – Bordeaux): organisées une fois par mois en matinée (9h30), elles permettent aux enfants d'emprunter des livres qui sont ensuite ramenés à la crèche et complètent les ouvrages déjà mis à disposition.
- ✎ Sorties à pied au **parc du Sacré Cœur** : découvertes de jeux extérieurs nouveaux, contact avec d'autres enfants du quartier.
- ✎ Achats chez le petit épicier du quartier de certains ingrédients pour l'activité pâtisserie, menée à la fois sur l'accueil régulier et occasionnel (petits groupes de 2 à 4 enfants).

Enfin, **un tableau d'affichage** commun continue à vivre dans le sas d'entrée. On peut y trouver les menus de la semaine, des infos sur le fonctionnement de la structure, des recettes, des communications diverses (Babilou / Mairie de Bordeaux)...

Les projets spécifiques à chaque accueil

Le Bois Joli (accueil occasionnel)

1. La communication auprès des familles

Les outils de communication mis en place par l'équipe du Bois Joli continuent à être diffusés :

- Les « **Rumeurs du Bois Joli** » : envoyées mensuellement par mail et mise à disposition pour les parents dans l'unité. Elles se font l'écho des événements marquants de la vie des enfants à la crèche: sorties, projets, activités, stagiaires accueillies, anniversaires, mots d'enfants, chansons, recettes, livre du moment...



😊 La rubrique «La cabane au fond du Bois » concerne les points administratifs, (exemple : actualisation des tarifs horaires...)

😊 « Le signe du mois » permet, avec un dessin pour illustration, d'apprendre en s'amusant la langue des signes.

😊 « Les astuces de Casse-Noisette » donnent des infos, des astuces, des conseils pour les parents.

😊 « Le pense-bête de Babibelle » fait des petits rappels aux parents.

😊 La rubrique « Un p'tit air frais » met en avant un thème (portage, diversification alimentaire...) écrit par l'infirmière ou la psychomotricienne.

Les parents peuvent également intervenir dans les Rumeurs pour petites annonces, demandes de conseils...

- Les **murs de l'accueil du Bois Joli** sont également toujours investis : on y trouve des photos du quotidien ou de l'exceptionnel des enfants. des infos ou autres...

- La **réunion de rentrée** a eu lieu le 19 Septembre 2013, en version code de la route afin de présenter les projets, l'équipe du Bois Joli et répondre aux questions des parents. Un « permis » du Bois Joli a été réalisé en équipe à cette occasion : il remplace l'ancien dépliant d'accueil.

- Les « **P'tits déj. de papas, mamans** » continuent, victimes de leurs succès. Ils instituent un moment convivial et de partage entre les parents et les professionnels autour de thèmes travaillés en aval par quelques membres de l'équipe (« De quelle couleur on joue aujourd'hui ?, « Le bois joli c'est vous aussi ! »).



- L'arbre de vie**, dans le couloir du Bois Joli, imposant par sa taille et ses couleurs, en peinture à craie permet aux parents de savoir ce que leur enfant a fait comme activités et d'autres infos ; certains parents font même des dessins sur cet arbre, en souvenirs ou pour illustrer les activités !

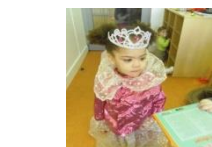


- 🍷 **L'œil du loup**, fait son entrée en septembre 2013, avec le partage d'une photo de l'instant présent de leurs enfants avec les parents.
- 🍷 Le document « **Jouer et grandir au Bois Joli** », que les parents reçoivent lors de l'inscription de leur enfant a été mis en place. Ils peuvent y trouver le fonctionnement, la présentation de l'équipe et les valeurs pédagogiques du Bois Joli. Ce document est réactualisé à chaque rentrée !

2. Les projets du Bois Joli



- 🍷 Les **intervenants extérieurs** : une fois par mois **la ludothèque** «Les Couleurs du Jeu » intervient auprès des enfants avec des malles remplies de jeux et jouets et une offre de location de jouets. Un **marionnettiste** est également venu faire une représentation au mois d'Octobre 2013. Le grand-père d'un des enfants vient régulièrement jouer de la **guitare** accompagné de sa femme qui initie les enfants à la langue des signes.



- 🍷 **L'accueil des stagiaires** : cette démarche est devenue au fur et à mesure un vrai projet au sein de l'équipe. L'équipe a ainsi réfléchi à différents outils d'accueil, de suivi. Ce projet est aussi un outil professionnel qui permet de continuer sa réflexion sur sa pratique, une ouverture vers l'extérieur. Le Bois Joli a accueilli une dizaine de stagiaire de différents profils (Infirmier, E.J.E, C.A.P, orthophoniste, Bac pro...). Des démarches ont été engagées pour obtenir un **label de qualité (LEFE)** pour l'accueil des stagiaires.



- 🍷 La **semaine du Carnaval** (du 25 Février au 01 mars 2013) a été l'occasion d'inviter les parents sur un temps d'atelier à partager avec leurs enfants tout en faisant la fête !

- 🍷 La **fête de Noël**, sur le thème de la veillée, a eu lieu le 18 décembre 2013, avec ambiance chaleureuse, guitare et chansons au coin de notre faux feu de cheminée ; une ballade dehors a permis de profiter des joies de la neige et la distribution de petits cadeaux avec les familles a clôturé cette journée.



- 🍷 La **Fête de fin d'année du Bois Joli** a eu lieu le 20 Juin 2013 sur le thème de la musique, avec machine à bulle, spectacle musical (par des intervenants extérieurs), puis animation danse et musique et partage d'un goûter.

3. Le projet pédagogique

- 🍷 L'équipe du Bois Joli termine son travail autour de **l'aménagement de l'espace**. La réflexion de l'équipe est partie d'une question commune « **Comment donner des repères dans notre aménagement de l'espace tout en tenant compte de l'évolution des enfants ?** ». Le projet d'aménagement a été travaillé en plusieurs étapes et en équipe : il se décline à travers l'investissement des mascottes, des échanges de compétences entre plusieurs professionnelles (psychologue, psychomotricienne, éducatrice...) : il est rédigé par l'éducatrice de jeunes enfants et une aide-auxiliaire puis évalué, mis en place, parfois réajusté...

L'évolution se continue sans cesse et fait réfléchir l'équipe autour de ce que nous pouvons proposer à l'enfant et sa famille.

En octobre 2013, une nouvelle question a été abordée : « **Comment permettre aux parents de s'investir sur l'accueil de leurs enfants ?** »

Partant de notre document « Jouer et grandir au Bois Joli », l'arbre de vie a ainsi fait son apparition.

Le travail continue et l'équipe se mobilise autour de ce nouveau projet.

Les projets spécifiques à chaque accueil

La Forêt Enchantée (accueil régulier)

1. La communication auprès des familles

Comme sur l'accueil occasionnel, les familles ont à leur disposition :

- Les « **Nouvelles de la Forêt Enchantée** » : envoyées mensuellement par mail et affichées, elles se font l'écho des événements marquants des enfants au sein de leur section et permettent également de transmettre des informations sur

- Le menu du mois

- Les précisions d'ordre administratif

- Des fiches santé/conseil relatives à diverses thématiques : le transat, le collier d'ambre. Elles sont déclinées par section Lutins (moyens-grands) et Lucioles (bébés-moyens).

Rencontre RPA

Début octobre, nous avons accueilli les mamies de la RPA, pour un atelier peinture qui s'est déroulé sur un après-midi. Quelques enfants de chaque unité ont pu y participer. Ils ont ensuite pris le goûter ensemble, pour un moment convivial intergénérationnel. Une prochaine rencontre est prévue à la RPA dans le courant du mois de novembre....

Les nouvelles des Lutins :

Mots d'enfants

De jour en jour, nos petits lutins font des progrès au niveau du langage... mais il y a quelques surprises : le chocolat se transforme en « chcocha » ; et la banane en « manane ». Même les prénoms des professionnelles sont mis à rude épreuve. Johanna devient « mana », Pauline « popo », Delphine : « taillefine », Audrey « dré » laura :

Semaine sur l'Europe

Pendant une semaine, nous avons fait une exposition sur les pays de l'Europe. Vos bout'choux ont participé à des activités en lien avec ce thème : chansons et danses sur les différents pays (Espagne, Antilles..) et atelier pliage (éventails..). Nous vous remercions d'avoir participé en amenant des décorations... Au mois de novembre, nous allons explorer le continent Africain... Nouvelle déco, nouvelle ambiance !!!

Atelier
Atelier de la semaine de l'Europe
d'automne, Sabat
Anna et Yael ont
soufflé sur 2^{ème}
bougie !!

- Un **affichage** a été mis en place à plusieurs endroits au sein de la structure :

- Dans le sas d'entrée de chacune des sections pour des informations diverses spécifiques aux différentes tranches d'âge. La présentation des professionnelles accueillant les enfants de leur unité est affichée sous forme de photos. Les parents sont informés des absences et des remplacements des professionnelles et peuvent ainsi le verbaliser auprès de leur enfant.

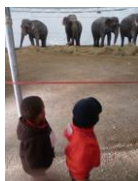
- Au niveau des couloirs de chaque unité, des affiches et photos permettent d'illustrer les diverses activités (en fonction des périodes de l'année) : dessins, peintures, collages des enfants...

L'information individuelle aux familles se fait par écrit dans le casier de l'enfant.

- Un **livret d'accueil** est remis à chaque famille lors de l'adaptation pour présenter la section que va fréquenter leur enfant, son fonctionnement et quelques petits conseils.

Enfin une **réunion de rentrée** a été organisée le 19 septembre 2013 afin de présenter à l'ensemble des familles les projets de l'année, les équipes et leur fonctionnement, détaillé ensuite par unité.

2. Les projets de la Forêt Enchantée



- Visite de la **ménagerie du cirque Gruss** pour les grands et les moyens en janvier 2013. Les enfants ont pris le bus et le tram jusqu'aux Quinconces pour découvrir les animaux. un gros succès ! Les sorties se sont échelonnées sur 10 jours.

- Les journées dédiées à **Carnaval**, du 3 au 7 mars 2013, ont été l'occasion de mettre en place diverses activités (déguisements, maquillage, danses, atelier pâtisserie, séance photos...) et a permis aux deux sections de partager le repas de midi.

- Pour la **Fête des parents** (fête des mères et fête des pères), les enfants ont pu confectionner un petit cadeau commun aux deux parents.


- Une sortie a eu lieu au mois de juin avec les plus grands pour admirer **le miroir d'eau**.


- Noël** a été fêté avec un spectacle de jeux d'ombres et de lumières monté par l'équipe. Plusieurs représentations se sont succédé pour permettre à une majorité de familles de participer au spectacle tout en respectant les normes de sécurité. Durant cette soirée, un atelier de maquillage et un stand de photos ont été tenus par l'équipe.


3. Le projet pédagogique


L'aménagement de l'espace

Il a été repensé afin de tenir compte de l'évolution des groupes d'enfants et de leur prise d'autonomie.

-  Agrandissement de l'espace des moyens avec aménagement d'un espace activités dans un des dortoirs pour offrir un lieu plus contenant et chaleureux.

-  Achats de petits miroirs collés à différents niveaux sur le mur de la salle de repas : les enfants gagnent en autonomie et commencent à se servir, mettre et débarrasser la table, se débarbouillent après les repas.

-  Coin plus « cocooning » pour les bébés au sein d'un espace dédié afin d'être davantage « protégés » des plus grands, très actifs.

-  Aménagement du coin repas pour les bébés-moyens afin de garantir un coin dédié à ce temps fort. Deux services sont organisés pour accompagner les enfants dans leurs acquisitions avec de plus petits groupes et une meilleure qualité pédagogique.

- Des **réunions d'équipe** avec la psychologue de la crèche ont permis la réflexion, le positionnement de l'équipe ainsi que l'écriture de protocoles. Durant l'année 2013 les thèmes abordés ont porté sur :



La propreté



Les morsures, griffures, tirer les cheveux



Les limites et les interdits.

Une soirée « Apéro-débat » a été proposée aux parents autour du thème des limites et interdits. Une quinzaine de parents sont venus. La soirée débat a eu un bon retour des parents et sera renouvelée sur 2014.

- Des **protocoles** (médicaux, HACCP en biberonnerie, organisation d'hygiène...) ont été écrits et mis en place en collaboration avec le Docteur Mingasson (médecin référent).

L'ensemble de ces temps d'analyses et d'écriture apportent de la matière pour la construction du projet pédagogique.

Sa réécriture sera finalisée sur le 2^{ème} semestre 2014, cependant il continue à vivre au fil du temps.

- Les **passerelles entre sections** (bébés => moyens / moyens => grands) : leur mise en place favorise la connaissance des enfants entre eux, la connaissance des locaux, la découverte de nouveaux jeux, la participation à des activités communes....
- Des **stagiaires** ont été accueillies tout au long de l'année : Infirmière DE en 1^{ère} année, EJE, CAP Petite Enfance, Assistants de vie aux familles mais aussi un stagiaire Pôle Emploi (évaluation en milieu du travail) et des élèves de lycée/collège.

b. L'équipe du multi-accueil

Elle est composée de **22 personnes**, toutes engagées en CDI et représentant **21,5 équivalents temps plein** conformément à nos engagements initiaux.

Sur l'équipe initiale, il y a eu un départ sur l'accueil occasionnel, remplacé par une salariée Babilou dans le cadre d'une mobilité géographique (Toulouse/Bordeaux).

Il y a eu 2 congés parentaux partiels, 2 congés maternité et une grossesse déclarée en 2013.

			Temps de Travail	Date d'entrée	Commentaires
ACCUEIL REGULIER					
UNITE BEBES MOYENS	Patricia HAUSS	Inf Puer	35h	05/03/2012	
	Delphine HUSPIT	EJE	35h	17/04/2012	
	Samantha BAYARD	AP	35h	02/01/2013	
	Johanna BALONDRADE	AP	35h	17/04/2012	
	Sandrine DUBUS	BEP CSS	35h	17/04/2012	
	Chantal PIQUEMAL	CAP PE	35h	17/04/2012	congé parental 80% jusqu'au 26/07/13
UNITE MOYENS GRANDS	Laura MATARD	CAP PE	35h	17/04/2012	
	Laëtitia DUBEDAT	EJE	35h	17/04/2012	
	Pascale MERIAU	AP	35h	17/04/2012	
	Aurélie PASSERIEUX	CAP PE	35h	17/04/2012	en arrêt maladie remplacée par Assetou Diakite
	Audrey DOMENC	CAP PE	35h	17/04/2012	en congés maternité remplacée par Alexandra Bazin
	Pauline GUEI	CAP PE	35h	17/04/2012	
TOTAL			12 etp		
ACCUEIL OCCASIONNEL					
UNITE INTER AGES	Estelle Havy	EJE	35h	05/03/2012	
	Marion CORNOU	INFIRMIERE	35h	17/04/2012	Congés maternité jusqu'en septembre 2013
	Anne-Sophie VERDEAU	EJE	35h	17/04/2012	Grossesse en cours, congés maternité en 2014
	Maela AUFFRET	AP	35h	18/12/2013	Mobilité interne - remplace Madame Akouassi qui a démissionné
	Florence DARDENNES	CAP	35h	17/04/2012	
	Hortense JOUBERT	CAP	35h	17/04/2012	
TOTAL			6 etp		
PERSONNEL MUTUALISE	Laurent GIRAULT	CUISINIER	35h	17/04/2012	
	Carole FLEURY	PSYCHOMOT	35h	17/04/2012	Intervient sur les 2 accueils
	Anne-Sophie LUBAT	AGENT CO TP	35h	17/04/2012	
	Alexandre PAYET	AGENT CO 1/2 TP	17,5h	17/04/2012	
	Kestia CROISAN CECINA	Psychologue	6h/mois	mai-12	
	Estelle MINGASSON	Pédiatre	6h/mois	mai-12	
TOTAL*			3,5 etp		

* hors médecin/psychologue

Alexandre Payet, Agent de Collectivité à mi-temps, est porteur de handicap et accompagné en ce sens. Une formation Langage des signes est prévue sur l'année 2014 pour l'ensemble de l'équipe.

2. BILAN MAINTENANCE

Conformément au contrat de délégation, Babilou a à sa charge l'entretien des locaux et des équipements ainsi que la maintenance et le renouvellement des matériels mis à sa disposition. Différents prestataires ont été sollicités afin d'accompagner Babilou dans cette mission.

a. Récapitulatif des contrats en cours

Les contrats souscrits en 2012 sont toujours actifs en 2013 (voir détail en annexe 1).

Typologie contrat	Fournisseur	Type de maintenance	Fréquence
Maintenance obligatoire	KONE	Maintenance ascenseurs	voir contrat
Vérification obligatoire	BUREAU VERITAS	Vérif. Électrique	1 passage annuel
Vérification obligatoire	BUREAU VERITAS	Vérif. Moyens de secours	1 passage annuel
Vérification obligatoire	BUREAU VERITAS	Vérif. Chauffage gaz	1 passage annuel
Vérification obligatoire	BUREAU VERITAS	Vérif. Ascenseur	1 passage annuel
Analyses bactériologiques	SILLIKER	prélèvement bactériologique	voir contrat
Maintenance obligatoire	DESAUTEL	Maintenance extincteur	1 passage annuel
Maintenance obligatoire	DESAUTEL	Maintenance Désenfumage	1 passage annuel
Maintenance préventive	SOFTAIR	Climatisation/Puits canadien	2 passages annuels
Maintenance préventive	TECHNI-CUISINE	Maintenance matériel de cuisine/buanderie	1 passage annuel
Maintenance obligatoire	AVIPUR	Dératisation	2 passages annuels
Maintenance préventive	PLEIN SUD PAYSAGE	Entretien des Espaces verts et de la terrasse végétalisée	1 passage/mois
Maintenance préventive	SITA	Collecte déchets	2 passages/semaine

b. Bilan des interventions sur l'année et des dysfonctionnements constatés

Babilou a pris à sa charge des opérations de petite maintenance sur l'année 2013. Il n'y a pas eu de gros travaux ni d'investissements en matériel ou mobilier amortissable.

OPERATIONS PETITE MAINTENANCE		
INTERVENTION	FOURNISSEUR	MONTANT TTC
Réfection du câblage électrique de l'armoire VMC	SOFTAIR	1 534,83 €
Remise en état des moteurs de volets d'air sur la centrale double flux + changement des filtres du puits canadien + remise en état du fluide caloporteur du solaire.	SOFTAIR	1 334,38 €
Réparation de la vanne trois voies fuyante	SOFTAIR	798,45 €
réparation des 2 sèche-linge	TECHNI-CUISINE	412,12 €

c. Travaux/interventions prévues

Nous avons prévu la pose de films solaires sur les fenêtres de l'unité des bébés/moyens (accueil régulier) afin de diminuer la température de quelques degrés dans les pièces.

Compte-rendu financier

Ce compte-rendu est basé sur l'année civile 2013.

1. BILAN DES TAUX DE PRESENTEISME

Le nombre de jours d'ouverture sur l'année 2013 s'est élevé à 231.

144 enfants ont été accueillis sur la crèche entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013.

129 059 heures ont été facturées aux familles sur cette période ce qui représente un **taux de présentisme financier de 81%** (80,6% pour l'accueil régulier et 81,6% pour l'accueil occasionnel).

Le nombre d'heures de présence enfants s'élève à 111 195 heures soit un **taux de présentisme physique de 69,8%** (69,3% pour l'accueil régulier et 70,6% pour l'accueil occasionnel).

	1er semestre 2013			2ème semestre 2013			Cumul Annuel		
	Accueil régulier	Accueil occasionnel	Total	Accueil régulier	Accueil occasionnel	Total	Accueil régulier	Accueil occasionnel	Total
Nbre de jours d'ouverture	122	122	122	109	109	109	231	231	231
Nbre berceaux	40	20	60	40	20	60	40	20	60
Amplitude horaire	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5
Nbre enfants inscrits	54	47	101	73	65	138	73	71	144
Nbre heures facturées	47466	24159	71985	38226	19208	57434	85692	43367	129059
Taux de facturation	84,6%	86,1%	85,5%	76,2%	76,6%	76,4%	80,6%	81,6%	81,0%
TH moyen familles	1,6	1,4	1,5	1,7	1,5	1,6	1,4	1,5	1,4
Nbre heures présence	41135	20999	62134	32553	16508	49061	73688	37507	111195
Taux de présence	73,3%	74,8%	73,8%	64,9%	65,8%	65,2%	69,3%	70,6%	69,8%

Ces résultats sont

- en adéquation avec les taux prévisionnels inscrits dans le contrat de délégation pour le taux de présentisme physique (69.8% vs 70%)
- supérieurs aux taux prévisionnels inscrits dans le contrat de délégation pour le taux de présentisme financier (81% vs 78%).

Ils sont en hausse par rapport à l'année 2012, première année de délégation.

	Année 2012			Année 2013		
	Accueil régulier	Accueil occasionnel	Total	Accueil régulier	Accueil occasionnel	Total
Nbre de jours d'ouverture	146	146	146	231	231	231
Nbre berceaux	40	20	60	40	20	60
Amplitude horaire	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5
Nbre enfants inscrits	58	57	115	73	71	144
Nbre heures facturées	50840,5	26972	77812,5	85692	43367	129059
Taux de facturation	75,7%	80,3%	77,2%	80,6%	81,6%	81,0%
TH moyen familles	1,5	1,5	1,5	1,4	1,5	1,4
Nbre heures présence	44202,5	22145	66347,5	73688	37507	111195
Taux de présence	65,8%	65,9%	65,9%	69,3%	70,6%	69,8%

2. COMPTE DE RESULTAT 2013 ET BILAN CAF

Vous trouverez ci-après les éléments déclaratifs adressés à la CAF de la Gironde au titre de l'exercice 2013.

COMPTE DE CHARGES			COMPTE DE PRODUITS				
		Activité			Activité		
60	ACHATS	60	72 698,87	70623	PS reçue de la CAF	70623	373 249,30
61	SERVICES EXTÉRIEURS	61	16 963,62	70641	Participation des usagers déductible de la PS (enfant de 0 à 4 ans)	70641	214 788,15
62	AUTRES SERVICES	62	1 492,78	70642	Participation des usagers non déductible de la PS (enfant de 4 ans et plus)	70642	
63-A	Impôts et taxes pour frais de personnel	63-A	48 537,44	708	Produits des activités annexes (lotos, kermesse...)	708	
63-B	Autres impôts et taxes	63-B	16 332,87	70	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT Sous-total	70	588 037,45
63	IMPÔTS ET TAXES	63	64 870,31	741	Subvention et PS de l'état	741	
64	CHARGES DU PERSONNEL	64	635 464,10	742	Subvention et PS de la région	742	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65	65 557,43	743	Subvention et PS du département	743	
66	CHARGES FINANCIÈRES (intérêts des emprunts, agios bancaires)	66	1 497,47	744	Subvention et PS de la commune	744	357 533,79
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (pénalités, amendes fiscales)	67		7451	Subvention expt et PS d'organisme national dont PS MSA	7451	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX PROVISIONS	68	13 726,50	7452	Subvention d'exploitation CAF	7452	
69	IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	69	11 150,81	746	Subvention d'exploitation et PS EPCI (intercommunalité)	746	
	TOTAL DES CHARGES		883 421,89	747	Subvention exploitation et PS entreprise	747	
	Excédent		62 149,35	748	Subvention et PS d'autres entités publiques (à préciser)	748	
	TOTAL POUR ÉQUILIBRE		945 571,24	74	SUBVENTIONS Sous-total	74	357 533,79
86	MISE A DISPOSITION GRATUITE	86		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75	
	TOTAL GENERAL (total pour équilibre + compte 86)		945 571,24	76	PRODUITS FINANCIERS	76	
				77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Dons, opérations de gestion exercices antérieur)	77	
				78	REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PROVISIONS	78	
				79	TRANSFERT DE CHARGES	79	
					TOTAL DES PRODUITS		945 571,24
					Déficit		0,00
					TOTAL POUR ÉQUILIBRE		945 571,24
				87	CONTRE PARTIE CONTRIBUTIVE	87	
					TOTAL GENERAL (total pour équilibre + compte 87)		945 571,24

Le montant total de charges pour l'année 2013 s'élève à 883 421.89€ **soit un prix de revient par heure facturée de 6.85€ (7.94€ par heure de présence).**

La structure présente un **bénéfice de 62 149,35€** sur l'année contrairement aux hypothèses budgétaires prévues au contrat (budget à l'équilibre). Cet écart s'explique

- Par des **recettes supplémentaires** (+ 31 K€) liées
 - o à un nombre d'heures facturées supérieur au prévisionnel (+ 2582 heures)
 - o à une valeur PSU réelle de 4.55€ et non 4.45€/heure
 - o au fait que 100% des heures facturées relèvent du régime général voire MSA (et non 97%, valeur prévisionnelle).
- Par des **charges inférieures**, notamment en matière de personnel (salaires moyens inférieurs aux hypothèses contractuelles, réductions Fillon favorables) et de taxes afférentes compensées en partie seulement par des impôts sur les bénéfices à hauteur de 11 150.81€. Au total les charges sont inférieures de 31 K€ par rapport au budget prévisionnel.

Détail des principaux postes de charges hors charges de personnel :

- **Achats** : 72 698.87 € dont
 - o Alimentation : 32 089 €
 - o Pédagogie + petits équipements : 10 330 €
 - o Hygiène + pharmacie : 11 963 €
 - o Energie : 15 959 €
- **Services extérieurs** : 16 963.62 € dont

- Travaux d'entretien et de réparation : 14 628 €
- Assurances : 1 140 €
- **Autres charges de gestion courante** : 65 557.43€ : elles comprennent notamment les coûts des services support Babilou à hauteur de 45 900 € à savoir les coûts relatifs à l'équipe support de la Direction Régionale Sud-Ouest (Responsable Gestion, Coordinatrice Petite Enfance, Référente RH) + équipe support des services centraux (paie, contrôle de gestion, CAC, maintenance, SI...).
- **Dotations aux amortissements, aux provisions** : 13 726.5 € : voir détail en pages suivantes

Une régularisation de la partie M1 de la compensation de la Ville a été effectuée en fonction de la valeur réelle constatée du taux PSU pour 2013 (4.55€/heure facturée): 12 611.78€ ont ainsi été remboursés à la Ville conformément à l'article 18 du contrat de délégation (non pris en compte ci-dessus).

Le montant effectif de la compensation de la Ville s'élève donc pour l'année 2013 à

351 465€ = 364 077 € (M1 contractuel) – 12 611.78 € (régularisation taux PSU pour 2013)

Analyse par rapport au compte de résultat 2012 :

On peut noter qu'entre 2012 et 2013 :

- **Les prix de revient par heure ont largement diminué** : -9.4% pour le prix de revient par heure facturée (6.85€ en 2013 vs 7.56€ en 2012) et -10.5% pour le prix de revient par heure de présence (7.94€ en 2013 vs 8.87€ en 2012)
- **La structure n'est plus déficitaire sur 2013** contrairement à 2012 où elle présentait un déficit de 4 153.67 € en raison de taux d'occupation inférieurs au prévisionnel : ceci s'inscrit dans une montée en charge progressive du niveau d'activité d'une structure en ouverture.

En valeur absolue, les niveaux de charges et de produits sont différents entre 2012 et 2013, les périodes concernées n'étant pas de même durée (8 mois de délégation en 2012 vs 12 mois en 2013).

Ainsi les charges 2012 représentent 66.6% des charges 2013 ce qui reste cohérent proportionnellement avec les périodes d'activité ; les produits 2012 ne représentent que 61.8% des produits de 2013 en raison d'une PSU minorée en 2012 compte tenu des taux d'occupation inférieurs au prévisionnel.

COMPTE DE CHARGES

		2013	2012	Commentaires	
60	ACHATS	60	72 698,87	39 531,00	
61	SERVICES EXTÉRIEURS	61	16 963,62	8 380,00	
62	AUTRES SERVICES	62	1 492,78	4 497,00	Comprend notamment les frais de déplacements/missions/réceptions
63-A	Impôts et taxes pour frais de personnel	63-A	48 537,44	20 012,00	
63-B	Autres impôts et taxes	63-B	16 332,87	5 948,00	
63	IMPÔTS ET TAXES	63	64 870,31	25 960,00	
64	CHARGES DU PERSONNEL	64	635 464,10	436 142,67	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65	65 557,43	68 322,00	Comprend les frais de services support Babilou, comptabilisés en 2012 sur la base d'une année pleine
66	CHARGES FINANCIÈRES (intérêts des emprunts, agios bancaires)	66	1 497,47	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (pénalités, amendes fiscales)	67		59,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX PROVISIONS	68	13 726,50	5 504,00	
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	69	11 150,81	0,00	
TOTAL DES CHARGES			883 421,89	588 395,67	
Excédent			62 149,35	0,00	
TOTAL POUR EQUILIBRE			945 571,24	588 395,67	
86	MISE A DISPOSITION GRATUITE	86			
TOTAL GENERAL (total pour équilibre + compte 86)			945 571,24	588 395,67	

COMPTE DE PRODUITS

		2013	2014	Commentaires	
70623	PS reçue de la CAF	70623	373 249,30	230 507,00	
70641	Participation des usagers déductible de la PS (enfant de 0 à 4 ans)	70641	214 788,15	115 776,00	Taux d'occupation < au prévisionnel en 2012
70642	Participation des usagers non déductible de la PS (enfant de 4 ans et plus)	70642			
708	Produits des activités annexes (lotos, kermesse...)	708			
70	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT Sous-total	70	588 037,45	346 283,00	
741	Subvention et PS de l'état	741			
742	Subvention et PS de la région	742			
743	Subvention et PS du département	743			
744	Subvention et PS de la commune	744	357 533,79	237 959,00	
7451	Subvention expt et PS d'organisme national dont PS MSA	7451			
7452	Subvention d'exploitation CAF	7452			
746	Subvention d'exploitation et PS EPCI (intercommunalité)	746			
747	Subvention exploitation et PS entreprise	747			
748	Subvention et PS d'autres entités publiques (à préciser)	748			
74	SUBVENTIONS Sous-total	74	357 533,79	237 959,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75			
76	PRODUITS FINANCIERS	76			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Dons, opérations de gestion exercices antérieurs)	77			
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PROVISIONS	78			
79	TRANSFERT DE CHARGES	79			
TOTAL DES PRODUITS			945 571,24	584 242,00	
Déficit			0,00	4 153,67	
TOTAL POUR EQUILIBRE			945 571,24	588 395,67	
87	CONTRE PARTIE CONTRIBUTIVE	87		588 395,67	
TOTAL GENERAL (total pour équilibre + compte 87)			945 571,24		

Etat des amortissements économiques							Exercice du	01/01/2013
Situations au							31/12/2013	31/12/2013
EVALANCIA SAS au capital de 51 339,23€							Tenue de compte : EURO	
Sage 100 Immobilisations pour SQL Server 16.05							Date frage :	30/05/2014
							10:52:54	Page :
							1	
Code	Désignation	Valeur acquisition	Amort. économiques antérieurs	Dotations économiques de l'exercice	Amort. économiques au 31/12/2013	Valeur nette comptable		
21810000	Installations Générales							
0000005165	MSH FI2017 (173)	1 131,42 €	84,86 €	113,14 €	198,00 €	933,42 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/04/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005173	LABO RIVADIS 204045805 (173-174)	2 613,26 €	174,94 €	261,33 €	436,27 €	2 176,99 €		
Taux: 10,00%	Départ: 30/04/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005229	CENTREX F2030748 du 130312 (173-174)	3 278,55 €	218,57 €	327,86 €	546,43 €	2 732,12 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/05/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005232	HENRI JULIEN FA 158500 (173-174)	3 214,43 €	214,30 €	321,44 €	535,74 €	2 678,69 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/05/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005237	VESTIMETAL (173-174) 9217	286,44 €	19,10 €	28,64 €	47,74 €	238,70 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/05/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005238	JPG FA 8633764 (173-174)	591,70 €	39,45 €	59,17 €	98,62 €	493,08 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/05/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005239	LABORIVADIS (173-174)	947,10 €	63,14 €	94,71 €	157,85 €	789,25 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/05/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005241	CAT PATTES 1267928 (173-174)	2 465,22 €	164,35 €	246,52 €	410,87 €	2 054,35 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/05/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005243	WESCO IW116722 (173)	6 525,51 €	435,03 €	652,55 €	1 087,58 €	5 437,93 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/05/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005254	VALDIS FA 073601 (173)	1 322,90 €	77,17 €	132,29 €	209,46 €	1 113,44 €		
Taux: 10,00%	Départ: 31/05/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005255	VALDIS FA 073600 (173)	2 224,79 €	129,78 €	222,48 €	352,26 €	1 872,53 €		
Taux: 10,00%	Départ: 31/05/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005272	PRESTA BABY 12030132 (173-174)	1 334,06 €	77,82 €	133,41 €	211,23 €	1 122,83 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005274	HENRI JULIEN FA 162179 (173-174)	141,13 €	8,23 €	14,11 €	22,34 €	118,79 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005300	CAT PATTES 2012-04-32 (173-174)	1 147,35 €	66,93 €	114,74 €	181,87 €	965,68 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005301	VALDIS FA 073526 (173-174)	1 373,01 €	80,09 €	137,30 €	217,39 €	1 155,62 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005302	VALDIS FA 073528 (173-174)	1 315,05 €	76,71 €	131,51 €	208,22 €	1 106,83 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005303	WESCO FA IW119395	496,22 €	28,95 €	49,62 €	78,57 €	417,65 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005304	ONET SERVICES FA 330451163	1 841,84 €	107,44 €	184,18 €	291,62 €	1 550,22 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005305	HENRI JULIEN FA 158427 (173-174)	674,16 €	39,33 €	67,42 €	106,75 €	567,41 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005306	NMEDICAL FA 5500976437 (173-174)	449,68 €	26,23 €	44,97 €	71,20 €	378,48 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005307	DARTY FA 916V229587 (173-174)	261,46 €	15,25 €	26,15 €	41,40 €	220,06 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005308	PICHON FA 1200304522 (173-174)	863,14 €	50,35 €	86,31 €	136,66 €	726,48 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005321	Wesco FA IW131171 (173)	129,43 €	7,12 €	12,94 €	20,06 €	109,37 €		
Taux: 10,00%	Départ: 13/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005322	VALDIS FA 074082 (173)	214,57 €	11,80 €	21,46 €	33,26 €	181,31 €		
Taux: 10,00%	Départ: 13/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005326	CENTREX FA 2061530 (173-174)	178,32 €	9,51 €	17,83 €	27,34 €	150,98 €		
Taux: 10,00%	Départ: 19/06/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005341	SUEZ SITA FA 10162610 (173-174)	242,19 €	12,11 €	24,22 €	36,33 €	205,86 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/07/2012							
Linéaire	10 ans							
0000005368	CHRONOFEU FA 12009863 (173)	721,30 €	30,05 €	72,13 €	102,18 €	619,12 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/08/2012							
Linéaire	10 ans							
0000006334	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES (1 389,75 €		11,58 €	11,58 €	1 378,17 €		
Taux: 10,00%	Départ: 01/12/2013							
Linéaire	10 ans							
Total 21810000		37 373,98 €	2 268,61 €	3 610,01 €	5 878,62 €	31 495,36 €		
21830000	Matériel bureau							
0000005654	ADAPEI	14 461,53 €		4 820,51 €	4 820,51 €	9 641,02 €		
Taux: 33,3333%	Départ: 01/01/2013							
Linéaire	3 ans							
Total 21830000		14 461,53 €		4 820,51 €	4 820,51 €	9 641,02 €		
21840000	Mobilier							
0000005124	MSH FI2021 (173)	308,57 €	46,29 €	61,71 €	108,00 €	200,57 €		
Taux: 20,00%	Départ: 01/04/2012							
Linéaire	5 ans							
0000005219	WESCO FA IW104859	11 162,84 €	1 488,38 €	2 232,57 €	3 720,95 €	7 441,89 €		
Taux: 20,00%	Départ: 01/05/2012							
Linéaire	5 ans							
Total 21840000		11 471,41 €	1 534,67 €	2 294,28 €	3 828,95 €	7 642,46 €		
Total général		63 306,92 €	3 803,28 €	10 724,80 €	14 628,08 €	48 778,84 €		

Etat des amortissements économiques						Exercice du	01/01/2013
EVANCIA SAS au capital de 51339.236						au	31/12/2013
Sage 100 Immobilisations pour SQL Server 16.05						Date tirage :	30/05/2014
						10:54:01	Page :
						Tenue de compte : EURO	1
Code	Désignation	Valeur acquisition	Amort. économiques antérieurs	Dotations économiques de l'exercice	Amort. économiques au 31/12/2014	Valeur nette comptable	
21540000	Matériel industriel						
0000005230	DARTY FA916V226847 du 230112 (174)		1 101,52 €	146,87 €	220,30 €	367,17 €	734,35 €
	Taux: 20,00% Départ: 01/05/2012						
	Linéaire 5 ans						
	Total 21540000		1 101,52 €	146,87 €	220,30 €	367,17 €	734,35 €
21810000	Installations Générales						
0000005273	ADAPEI FVCN1120672 (173-174)		14 461,53 €	843,59 €	1 446,15 €	2 289,74 €	12 171,79 €
	Taux: 10,00% Départ: 01/06/2012						
	Linéaire 10 ans						
	Total 21810000		14 461,53 €	843,59 €	1 446,15 €	2 289,74 €	12 171,79 €
21840000	Mobilier						
0000005231	JPG 8.52.704 DU 160212 (174)		3 140,34 €	418,71 €	628,07 €	1 046,78 €	2 093,56 €
	Taux: 20,00% Départ: 01/05/2012						
	Linéaire 5 ans						
0000005233	LA DOMAINE FA0000104 (173-174)		1 336,03 €	178,14 €	267,21 €	445,35 €	890,68 €
	Taux: 20,00% Départ: 01/05/2012						
	Linéaire 5 ans						
0000005246	VESTIEMTAL FA VE-9089 (173-174)		774,41 €	90,35 €	154,88 €	245,23 €	529,18 €
	Taux: 20,00% Départ: 31/05/2012						
	Linéaire 5 ans						
	Total 21840000		5 250,78 €	687,20 €	1 050,16 €	1 737,36 €	3 513,42 €
	Total général		20 813,83 €	1 677,66 €	2 716,61 €	4 394,27 €	16 419,56 €

3. PREVISIONNEL 2014

Les données prévisionnelles 2014 sont annexées au contrat et prévoient une activité de 126 477 heures facturées et 113 829 heures de présence pour un prix de revient par heure de 7.37€.

En euros TTC

Compte	DEPENSES	2014
60	Achats	78 477
	Alimentation	26 405
	Consommables puéricultures et jouets	7 491
	Soins des enfants	7 304
	Hygiène	6 242
	Frais Généraux et Administratifs	2 913
	EDF / GDF / Eaux	28 122
61	Services extérieurs	17 167
	Licence et maintenance informatique	1 561
	Loyer et charges locatives	1 040
	Entretien courant des locaux / équipements	10 404
	Assurances	4 162
62	Autres services extérieurs	63 991
	Services support Babilou	46 818
	Honoraires, CAC,...	3 641
	Médecin et Psychologue	8 330
	Télécom / Internet / frais bancaires...	3 121
	Fêtes et évènements	2 081
63	Impôt et Taxes	77 409
	Taxe professionnelle, handicapé et divers	23 474
	Taxe sur les salaires	41 061
	Taxe apprentissage et formation continue	12 873
64	Charges de Personnel	680 754
	Masse salariale	663 144
	Autres dont remplacement du personnel absent	13 263
	Contribution aux œuvres sociales	4 348
66	Charges financières	1 704
68	Amortissements et provisions	12 880
69	Participation des salariés - impôts	110
	Participation des salariés	37
	Impôt sur les sociétés	74
	Rémunération du gestionnaire après IS	110
	DEPENSES	932 602

Compte	RECETTES	2014
	Participations familiales (Barème CAF)	157 904
	Prestation de Service Unique (CAF)	403 339
	Ville de Bordeaux	371 359
	TOTAL RECETTES	932 602

Analyse de la qualité du service

Conformément aux dispositions du contrat de délégation, Babilou s'est engagé à produire chaque année un compte-rendu d'activité permettant de juger de la qualité du service rendu à la fois auprès des usagers mais aussi en matière de sécurité, hygiène et actions de qualification/formation menées auprès des équipes.

1. LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

❖ L'enquête de satisfaction 2013

Une enquête de satisfaction annuelle est menée au sein de chacune des crèches Babilou.

Les familles sont interrogées de façon anonyme sur la qualité du service. Les observations ouvertes et les suggestions permettent d'améliorer nos réponses à leurs attentes.

La dernière enquête s'est tenue du 3 au 27 avril 2014 et concerne les **familles accueillies sur la période 2013-2014**.

L'analyse des résultats de l'étude pour les deux accueils de Mirassou (régulier et occasionnel) est en cours de réalisation.

Les premiers résultats montrent une participation de 59 familles (31 familles en accueil régulier et 28 familles en accueil occasionnel).

Accueil régulier

- ✓ 31 répondants
- ✓ Note moyenne attribuée : **7,54 sur 10** (8.2 l'année précédente)
- ✓ **85%** des parents ayant répondu seraient prêts à recommander leur crèche à un tiers (97% l'année précédente)

Accueil occasionnel

- ✓ 28 répondants
- ✓ Note moyenne attribuée : **8.78 sur 10** (8.2 l'année précédente)
- ✓ **100%** des parents ayant répondu seraient prêts à recommander leur crèche à un tiers (97% l'année précédente)

Ces résultats sont en forte hausse par rapport à l'enquête précédente concernant l'accueil occasionnel mais accusent une baisse sensible pour l'accueil régulier.

L'accueil régulier a en effet vécu un contexte difficile fin 2013 début 2014. En décembre 2013, un signalement a été transmis au Bureau de l'Enfance en Danger par des professionnelles de l'accueil régulier concernant des pratiques éducatives maltraitantes de la part de certaines collègues. Les services de la PMI ont été alertés ainsi que le service Petite Enfance de la Ville de Bordeaux et une enquête a été menée. Des temps d'observations ont été réalisés par la PMI et des réunions d'informations parents se sont tenues les 7 février et 10 avril 2014.

Un audit a également été mené par la Coordinatrice Petite Enfance Babilou afin d'orienter la directrice et son équipe sur des axes de travail pédagogique et améliorer les outils de communications auprès des familles. Un accompagnement à travers l'intervention de psychologues a permis à l'équipe des analyses de pratiques plus affinées.

Les résultats exhaustifs de ces enquêtes de satisfaction vous seront transmis ultérieurement ainsi qu'aux directrices de l'établissement pour pouvoir les relayer aux équipes afin de préparer des axes de progression. Les parents seront également informés afin de discuter des points forts et des axes de progression.

2. LA SECURITE, L'HYGIENE, LES ACCIDENTS

❖ **Le nombre et la nature des incidents**

Une déclaration d'accident d'enfant a été effectuée sur l'année 2013 : blessure auriculaire au cours d'une visite médicale. Elle a été classée sans suite.

❖ **Les rapports des contrôles d'hygiène effectués dans l'établissement** (HACCP, prélèvement de surface, etc.).

Ils sont joints en annexe 2 de ce document.

3. BILAN DES FORMATIONS ET ACTIONS DE QUALIFICATION

49 heures de formation ont été délivrées en 2013 auprès des directrices pour les accompagner dans leur fonction, sur les thèmes du management et de l'outil informatique.

Elles ont été réparties comme suit :

MOIS	DATE DEBUT	DATE FIN	NBRE HEURES	TYPE DE FORMATION	TITRE	INSCRIPTION	CRECHE/SERVICE
JANVIER	24/01/2013	25/01/2013	14	MANAGEMENT	Management Bases	HAVY Estelle	mirassou occasionnel
FEVRIER	15/02/2013	15/02/2013	7	MANAGEMENT	Management Bases J3	HAVY Estelle	mirassou occasionnel
AVRIL	09/04/2013	09/04/2013	7	INFORMATIQUE	excel	HAUSS Patricia	mirassou regulier
AVRIL	09/04/2013	09/04/2013	7	INFORMATIQUE	excel	HAVY Estelle	mirassou occasionnel
MAI	13/05/2013	13/05/2013	4	INFORMATIQUE	excel	HAUSS Patricia	mirassou regulier
MAI	13/05/2013	13/05/2013	4	INFORMATIQUE	excel	HAVY Estelle	mirassou occasionnel
FEVRIER	06/02/2013	06/02/2013	3	INFORMATIQUE	babilog expert	HAUSS Patricia	mirassou regulier
FEVRIER	06/02/2013	06/02/2013	3	INFORMATIQUE	babilog expert	HAVY Estelle	mirassou occasionnel

Annexes

- 1- Contrats de maintenance
- 2- Rapports Silliker

D-2014/453
Exploitation d'une structure d'accueil de la Petite Enfance.
Délégation de Service Public. Avenant au contrat de la DSP
Détrois La Maison Bleue.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D2013/721, en date du 16 décembre 2013, vous avez approuvé le choix du cocontractant assurant la délégation de service public relative à l'établissement multi-accueil de la petite enfance situé au 33 rue Détrois et autorisé la signature de la convention y afférente à la Société LA MAISON BLEUE.

Ce contrat d'affermage prévoyait une mise en œuvre de toutes les formalités utiles à sa prise d'effet au 1er septembre 2014.

En raison du retard dans la réalisation des travaux dont la réception n'est prévue que fin octobre, il est nécessaire de différer la date de prise d'effet du contrat.

L'avenant modifie les dispositions initiales suivantes :

- le démarrage du contrat au 3 novembre 2014,
- la durée du contrat est inchangée et reste fixée à 5 ans, à compter du 3 novembre 2014.

En matière de dispositions financières, les impacts de cet avenant sont uniquement sur :

- la redevance annuelle d'occupation du domaine public qui sera payée le 1er décembre 2014 pour la 1ère année au lieu du 1er octobre (prévu à l'article 17 du contrat).
- l'avance de 50 000 € qui sera versée à la date de prise d'effet du contrat soit le 3 novembre au lieu du 1er septembre comme précisé dans l'article 18.4.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté en annexe.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

AVENANT N°1

A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DETROIS

VU la délibération n° D2013/721 en date du 16 décembre 2013 portant approbation du choix de La Maison Bleue pour assurer la délégation de service public relative à l'établissement multi-accueil de la petite enfance situé au 33, rue Détrois et autorisation de signer la convention de délégation de service public ;

VU la convention de délégation de service public ayant pour objet de confier au Groupe La Maison Bleue l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance, 33 rue Détrois à BORDEAUX, conclu à la date du 15 janvier 2014 ;

ENTRE :

La Ville de BORDEAUX, représentée par son maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération n° en date du

ci-après dénommée le délégant ou la Ville,

d'une part ;

ET

Le Groupe La Maison Bleue, représenté par sa maison mère La Maison bleue SAS, inscrite au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 477 595 219, sise au 31 rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, représentée par Monsieur Sylvain FORESTIER, Président ayant tous pouvoirs aux présentes,

ci-après dénommées le délégataire ou le fermier,

d'autre part ;

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} –DUREE DU CONTRAT

L'alinéa 1^{er} de l'article 3 de la convention de délégation de service public est modifié comme suit :

"La durée du contrat d'affermage est fixée à cinq (5) ans, à compter du 3 novembre 2014 ".

ARTICLE 2 – REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'alinéa 1^{er} de l'article 17 de la convention de délégation de service public est modifié comme suit :

"Le fermier versera chaque année, au 1^{er} décembre pour la première année, une redevance d'occupation du domaine public".

ARTICLE 3 – VERSEMENT D'UNE AVANCE

L'alinéa 1^{er} de l'article 18.4 de la convention de délégation de service public est modifié comme suit :

"La Ville versera au fermier le premier mois de la prise d'effet du contrat, soit le 3 novembre 2014, une avance de 50 000 Euros".

ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS

Aucune autre disposition contractuelle n'est modifiée par le présent avenant.

Fait à BORDEAUX, le

Pour le fermier

Pour la Ville

D-2014/454**Versement des subventions aux associations en charge de structures d'accueil des jeunes enfants.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis la signature du premier contrat enfance en 1989, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec les associations pour financer le fonctionnement de structures de la petite enfance.

Parallèlement, la diversification des acteurs dans le secteur de la Petite Enfance observée depuis quelques années, a permis la création de différentes Maisons d'assistantes maternelles sur Bordeaux. Ainsi, après obtention de leur agrément auprès du Conseil Général, les assistantes maternelles peuvent se regrouper au sein d'une association et assurer la gestion de maisons d'assistantes maternelles (M.A.M) dans le respect de la capacité d'accueil des locaux.

Aussi, afin d'accompagner dans leur démarche les associations ayant en charge les Maisons d'Assistantes Maternelles, je vous propose d'attribuer la somme de 3 000.00 euros votée lors du conseil municipal du 16 décembre 2013 par délibération D2013/724 de la manière suivante :

Association	Nombre assistantes maternelles	agréments	Montant de la subvention
Picoti Picota	2	8	3000.00 euros

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A signer la convention correspondante.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2014 de la Petite Enfance et Famille - sous fonction 64 compte 657-4.

ADOpte A L'UNANIMITE

<p style="text-align: center;">CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE - ASSOCIATION PETITE ENFANCE</p>

ENTRE

Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal, en date du et reçue à la Préfecture le .

ET

Madame, Valérie RINGOT Présidente de l'association PICOTI PICOTA, autorisée par le conseil d'administration en date du 26 juillet 2013 et dont l'objet consiste à gérer la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sise à 63 rue Delord 33000 Bordeaux et rattachée au Relais d'Assistantes Maternelles A BARRAUD.

Expose

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions d'objectifs. Ces dernières précisent les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association, domiciliée, 63 rue Delord 33300 Bordeaux dont les statuts ont été approuvés le 26 juillet 2013,

dont la déclaration de création a été reçue en préfecture de la Gironde 26 juillet 2013, exerce une activité d'accueil de jeunes enfants présentant un intérêt communal propre.

Il a été convenu

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association s'engage au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 à gérer la maison d'assistantes maternelles dont les assistantes maternelles ont été agréées par le Conseil Général

La MAM est composée de 2 assistantes maternelles pour un nombre total de 8 agréments.

Tout projet relatif à ce regroupement et entraînant une modification des agréments délivrés par le Conseil Général sera transmis au Relais d'Assistantes Maternelles de rattachement pour information.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

En contrepartie la Ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'association dans les conditions de l'article 4 de ladite convention,

- une subvention **exceptionnelle** de 3 000.00 euros pour l'année civile 2014

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser la subvention versée par la Ville de Bordeaux pour ses dépenses de fonctionnement.

Article 4 – Mode de règlement

La subvention sera versée à l'association au retour de la présente convention dûment signée par les deux parties.

Elle sera créditée au compte de l'association n° 13 306 00270 23058699136 26 établissement crédit agricole Aquitaine.

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

1° à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,

2° à déclarer sous 1 mois, au relais d'assistantes maternelles de rattachement, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,

3° à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature que ce soit,

4° à ne pratiquer que des tarifs qui permettent aux familles de percevoir la prestation d'accueil du jeune enfant,

5° à respecter les dispositions du code du travail, du code de l'action sociale et des familles, du code de la sécurité sociale et du code général des impôts.

6° à respecter le nombre d'enfants prévus par leur agrément dans le respect des capacités d'accueil du local.

7° à transmettre dans le mois au RAM de rattachement tout projet modifiant le fonctionnement du MAM (nom des assistantes maternelles, nombre d'agréments.....).

8° à participer aux animations proposées par le relais d'assistantes maternelles.

9% à accueillir les enfants dans le respect des principes de neutralité et de laïcité

Article 6 – Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'association des engagements prévus dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 7 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer, au plus tard le 31 janvier 2014, aux fins de vérification de l'utilisation de la subvention par les services de la Ville :

- une copie certifiée de ses comptes pour l'exercice écoulé
- un rapport d'activité mentionnant à minima le nombre d'enfants accueillis dans l'année, le coût moyen horaire demandé aux familles ainsi que les indemnités d'entretien, un bilan des activités mises en œuvre.....

Article 8 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 9 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association PICOTI PICOTA, 63 rue Delord 33300 BORDEAUX

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le 7 Juillet 2014.

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
Le Maire	La Présidente Valérie RINGOT

D-2014/455 **Règlement de La Parentèle.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Quels que soient l'âge et le lieu de résidence des personnes, l'espace famille La Parentèle propose un accueil anonyme et gratuit tout au long de la semaine pour venir échanger, être écouté, s'informer, pour permettre aux enfants de jouer seul, avec leurs parents ou avec d'autres.

L'équipe d'accueillants est composée de psychologues, psychomotriciens et éducateurs spécialisés.

La structure est ouverte du mardi au samedi, afin de répondre au mieux au besoin des familles.

L'intuition de la Ville de Bordeaux et de la Caisse d'allocations familiales, qui cofinancent le projet avec le Conseil général et la MSA, s'est révélée juste : en 11 ans, près de 5000 familles ont fréquenté le lieu.

Certaines viennent plusieurs fois dans la semaine, d'autres plus ponctuellement, ce qui correspond, depuis 2010, à environ 15 000 accueils par an.

L'augmentation progressive de la fréquentation a amené les accueillants à proposer la rédaction d'un règlement intérieur.

En posant par écrit les valeurs et les règles de fonctionnement de la structure le règlement intérieur offre un moyen supplémentaire de transmission et conforte son contenu.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement présenté en annexe.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

MME COLLET. -

Vous connaissez tous La Parentèle, structure ouverte en 2003. Il s'agit d'un lieu d'accueil anonyme et gratuit à disposition de tous puisqu'il suffit d'être l'enfant de quelqu'un pour pousser la porte.

L'équipe d'accueillants est composée de professionnels. Son succès ne se dément pas. On comptabilise environ 15.000 accueils par an.

C'est l'augmentation progressive de cette fréquentation qui nous amène à proposer un règlement.

Il s'agit de poser par écrit les valeurs et les codes de conduite pour mieux les partager avec les accueillis et ouvrir La Parentèle au plus grand nombre.

Comme vous le lirez dans le règlement écrit joint à la délibération, nous rappelons que l'enfant est bien sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne, que le coin café est un lieu de partage, que les photos et les portables doivent rester discrets... Tout un tas de codes du vivre ensemble qui s'appliquent aussi à l'intérieur de La Parentèle.

Un temps maximum de 1 h 30 est suggéré pour la visite. Au-delà de 2 h, 3 h de présence on sent que les interactions commencent à perdre du sens. Ce sont les professionnels qui nous l'ont fait remonter.

Il est demandé aux professionnels, en particulier aux assistantes maternelles, de s'inscrire à l'avance. Elles peuvent venir une fois par semaine, mais nous souhaitons limiter ces accès afin de laisser la plus large place aux familles puisque La Parentèle est d'abord faite pour les familles. D'ailleurs les assistantes maternelles ont aussi accès aux relais assistantes maternelles où des activités leur sont proposées.

Vous verrez que ce règlement ne vise qu'à une chose c'est d'accueillir un plus grand nombre de familles et à ouvrir à plus de personnes possibles.

M. LE MAIRE. -

Mme JAMET

MME JAMET. -

Mme COLLET a répondu à certaines questions étant donné que je m'étais offusquée en commission sur ce règlement intérieur. Mais je voudrais quand même y revenir parce que je suis allée plus loin en relisant un peu plus la délibération. J'ai approfondi le sujet.

D'abord dans le règlement intérieur on perd 1 heure d'ouverture de La Parentèle. Avant La Parentèle était ouverte le mercredi de 10 h à 18 h non stop, sans pause entre midi et deux. Aujourd'hui il y aura une pause entre midi et deux. Ce que j'entends avec la réforme des rythmes scolaires étant donné que normalement il y aura moins de parents qui par exemple viendront le matin, ou ce genre de chose.

Mais par contre peut-être que cette heure-là on aurait pu la mettre ouverte le samedi puisque logiquement les parents qui viennent le mercredi vont se répercuter sur le samedi.

Enfin j'ai lu plusieurs documents liés à La Parentèle qui disaient qu'effectivement le taux d'entrées à La Parentèle était plus important les mercredis et les samedis avec les parents notamment.

Donc je tiens à dire et je le soutiens que 1 h 30 ça peut être très limité parce que dans le quartier il peut y avoir des gens qui veulent venir 2 h ou 2 h 30. Pourquoi pas ? Peut-être que c'est mieux parce que peut-être que chez eux ils n'ont pas assez de jouets, etc.

Je sais bien que vous m'avez répondu qu'on n'allait pas les mettre à la porte, j'en suis d'accord, mais il n'empêche que limiter dans un règlement intérieur la venue des parents je ne le trouve pas adéquat. Je trouve que ça met une barrière de plus alors que c'était un endroit très ouvert. J'y suis allée, je l'ai fréquenté, je sais de quoi je parle. Mettre ça sur le papier je pense que c'est un frein pour la population.

Enfin limiter aux assistantes maternelles... Alors oui, il y a des relais d'assistantes maternelles, je l'entends bien, mais peut-être que ces assistantes maternelles-là sont contentes d'aller à La Parentèle et le fait de prendre ce rendez-vous une seule fois par semaine... Je ne pense pas que par exemple le mardi matin il y ait trop de monde entre parents et assistantes maternelles, ou le vendredi matin, ou le mercredi matin maintenant, parce qu'il y a des parents qui travaillent moins.

Il n'empêche, je trouve que mettre tout ça par écrit dans un règlement intérieur est un frein à la venue des Bordelais dans cet endroit.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'autres interventions ?

Je mets donc aux voix ce règlement.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Merci.



Règlement intérieur

L'espace famille la Parentèle est un lieu d'accueil ouvert à tous, anonyme et gratuit.

Une équipe de professionnels (psychologue, psychomotricien et éducateur spécialisé) vous accompagne dans cet espace de rencontres, d'échanges, d'écoute, de parole et de jeux.

Sa mission est d'être un lieu d'accueil des familles, de soutien, d'information, d'orientation et de prévention. Deux dispositifs sont proposés: un accueil collectif et un espace de consultation psychologique.

La Parentèle est un espace social où la confidentialité de ce qui s'y dit et s'y passe est garantie, dans le cadre de la loi du 5 Mars 2007 concernant la protection de l'enfance.

Il s'agit d'un service municipal dépendant de la Direction déléguée de la petite enfance et de la famille de la ville de Bordeaux.

Les modalités d'accès

L'espace famille la Parentèle est un lieu où l'accès est ouvert à tous, anonyme et gratuit.

Dans l'intérêt de la qualité de l'accueil, la durée d'une visite est limitée à 1h30 par demi-journée et par personne.

- Chaque famille peut venir à l'accueil sans inscription préalable.
- Les professionnels qui accompagnent des enfants doivent s'inscrire à l'avance, par téléphone au 05 56 24 62 35. Ils peuvent venir une fois par semaine dans la limite des places disponibles. Le secrétariat ne prend qu'une inscription par semaine, et est joignable du lundi au vendredi de 9h30 à 11h et de 14h30 à 16h.

Les travailleurs sociaux qui accompagnent des adultes n'ont pas besoin de se préinscrire.

Les rendez-vous pour les consultations psychologiques peuvent se prendre par téléphone ou auprès des accueillants. Ces rencontres sont anonymes et gratuites, et ouvertes à tous. Il s'agit d'un temps pour faire le point sur ce qui vous préoccupe, à partir duquel des orientations peuvent vous être proposées. Ce n'est pas un lieu de psychothérapie.

Les horaires d'ouverture au public:

Mardi 10h00 à 12h30 et 15h00 à 18h00

Mercredi 10h00 à 13h00 et 14h00 à 18h00

Jeudi 16h00 à 18h00

Vendredi 10h00 à 12h30 et 15h00 à 18h00

Samedi 10h00 à 13h00 et 14h00 à 18h00

Fermeture hebdomadaire le dimanche et le lundi.

La Parentèle est fermée la moitié des vacances scolaires. Les dates sont affichées dans l'accueil et sur le site bordeaux.fr.

L'ambiance du lieu:

La Parentèle est un lieu social où chacun est le bienvenu. Chacun inscrit sa présence (prénom, âge, lien avec l'enfant qu'il accompagne) à son arrivée dans les tableaux mis à disposition dans l'accueil.

La fréquentation du lieu engage à respecter le présent règlement qui vient garantir l'ambiance et la convivialité, au respect mutuel et à la discrétion.

Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne. Cet adulte veille à leur sécurité physique et affective dans l'espace et dans leurs rencontres.

Il est donc interdit de laisser un enfant seul à la Parentèle. L'adulte qui quitte la pièce (pour aller à la cuisine, aux sanitaires ou au mur des artistes) doit prévenir le/les enfants et s'assurer de leur capacité à supporter son absence momentanée. Les accueillants peuvent être des relais.

Le "coin café" est à la disposition de tous. Les enfants peuvent se servir avec l'accord de l'adulte qui les accompagne. Chacun est libre de participer à la vie du lieu en amenant des boissons et/ou de la nourriture à partager, à condition qu'elles soient de fabrication industrielle.

L'utilisation des téléphones portables se doit d'être discrète et modérée.

La prise de photos ou de vidéos est limitée aux enfants dont vous êtes responsables.

Le matériel, les jeux et jouets :

Chacun s'engage à respecter le matériel et les jeux mis à disposition et à participer au rangement.

Les jeux et jouets peuvent être déplacés sauf la pâte à modeler et le matériel d'arts plastiques (crayons, feutres, ciseaux, perforatrices, colle...).

Les activités peinture et oasis (jardinage) peuvent être mises en place avec l'accord et sous la vigilance de l'adulte qui accompagne (installation, nettoyage, rangement).

Afin de garantir l'égalité et favoriser le partage, les jeux et jouets personnels ne peuvent être utilisés.

Dans un souci d'hygiène, chacun doit se déchausser pour aller sur les tapis.
Enfin, la structure décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Le jardin de la Parentèle

Le jardin de la Parentèle est situé à l'extérieur entre les deux portillons. Il est ouvert lorsque le temps le permet et des jeux spécifiques sont mis à votre disposition. La présence d'un accueillant n'y est pas systématique.

Les jeux d'intérieur ne doivent pas être sortis.

Par mesure d'hygiène, chacun doit être chaussé pour aller dehors.

Concernant l'exécution du règlement:

Le règlement est affiché dans l'accueil et remis lors de la première visite.

Le non respect de ce règlement entraîne un rappel de celui-ci par les accueillants auprès des personnes concernées.

La répétition du non-respect du règlement intérieur peut entraîner des mesures suspensives à la fréquentation de la Parentèle.